

4. Effectuer les prélèvements.

Effectuer le dépistage du VHB (peu importe le statut vaccinal), du VHC et du VIH.

Les prélèvements suivants sont recommandés :

- **HBsAg**
- **Anti-HBc**
- **Anti-VHC**
- **Anti-VIH**

5. Effectuer le counseling auprès de l'utilisateur.

Dans l'attente des résultats, il n'y a pas de recommandation particulière à transmettre aux usagers dépistés. Les mesures de prévention habituelles sont considérées suffisantes compte tenu de l'évaluation du risque.

6. Assurer le suivi des résultats.

Aviser l'utilisateur des résultats à la réception de ceux-ci. En cas de résultat anormal, l'utilisateur devra être pris en charge et référé selon la procédure usuelle en vigueur dans votre centre de santé.

Nous vous prions de signaler à la Direction de santé publique via stbbi.nrbhss@ssss.gouv.qc.ca tout résident du Nunavik qui identifierait avoir subi une intervention auprès du Dr Yoskovitch depuis 2002 et qui serait ciblé par la directive.

Il est important de savoir que ce dépistage est spécifique à cette situation et ne remplace pas un dépistage complet pour les ITSS qui pourrait comprendre d'autres infections telles que la chlamydia, la gonorrhée et la syphilis.

Lien utile :

[Message public pour les patientes et patients du Dr Adi Yoskovitch | Gouvernement du Québec](#)